#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-9-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

# Libert • Egalisi • Francesia

PREFECTURE DE MARTINIQUE

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU COMITE

# SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Vendredi 03 Mars 2023

N°23-09

OBJET: Restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la Réserve Naturelle Nationale de la Presqu'ile de la Caravelle - Plan de financement

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **I-Administration Générale**

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

#### A - Finances

- 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal Budget Annexe CFME
- 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

## B - Ressources humaines

5. Création de postes - 6. Avancement des Agents du PNRM

## C - Adoption de Plans de financement

- →Direction de la Biodiversité
- Travaux sur la Pointe Caracoli Atlas de la biodiversité communale Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
  - →Direction des Grands Projets
- 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
- Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
- 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles -
- 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC -
- 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
  - →Direction du Développement Local
- 13. Café d'excellence Arabica Typica Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole –Agroforesterie –. Apiculture Désenclavement Fond Bourlet
- 14. ACI relance de la filière bois ACI valorisation du Fort Tartenson ACI mise en place d'un corridor écologique

### **II-Animation**

- 15. Révision des tarifs 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
- 17. Questions diverses

#### Membres présents

<u>Pour la CTM</u> → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

# Pour les Communes

→ Membres Titulaires: Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) — Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) — Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS( Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-9-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

PREFECTURE DE MARTINIQUE

# Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM: Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN —
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→ Communes: Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) — Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

## Membres titulaires absents

→ CTM: Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→Communes: Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés: Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) -

## Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

# Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu





le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Vu Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts, Vu
- la délibération n°22-37 en date du 25 novembre 2022 approuvant le plan de financement des Vu travaux de restauration du sentier pédestre de la Pointe Caracoli de la Réserve Naturelle Nationale de la Presqu'ile de la Caravelle,
- Considérant que le PNRM est gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Presqu'île de la Caravelle (RNNC) et que dans ce cadre, l'entretien des sentiers est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers, protéger la biodiversité et valoriser ce patrimoine naturel remarquable,
- Considérant que le sentier allant de la Pointe Caracoli à la Baie du trésor est fortement dégradé à cause de l'importante fréquentation et du ruissellement des eaux. Que sa restauration est nécessaire et que la création d'un nouveau sentier pédestre est primordiale,
- Considérant que des travaux avaient été estimés en 2016 à 323 650 €. Que le PNRM avait été lauréat en 2018 de l'appel à projets « biodiversité outre-mer » de l'Agence Française pour la Biodiversité (aujourd'hui Office Français de la Biodiversité) pour une subvention de 64 730 € et — avait reçu un avis favorable à l'appel à projet FEDER 641 2018 01 de la CTM à hauteur de 152 116 €,
- Considérant que ces travaux n'ont pu être réalisés à cause de la crise sanitaire. Mais que l'amplification des phénomènes d'érosion, les problèmes dus aux délais de réalisation et le surcoût causé par une consultation réalisée en 2022 nécessitent une réévaluation du plan de financement.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés.

# Le Comité syndical,

# Article 1

Adopte le nouveau plan de financement, pour les travaux de restauration du sentier pédestre de la Pointe Caracoli à la Réserve Naturelle Nationale de la Presqu'île de la Caravelle, tel que ci-après :

NATURE DE L'ORERATION	FINANCEURS	BUDGET (en €)		
NATURE DE l'OPERATION	FINANCEURS	Alloués	Sollicités	
Travaux de restauration du sentier	OFB	19 419,00	33 081,00	
Pointe Caracoli - Baie du trésor	Fondation du patrimoine		60 000,00	
	UE (FEDER)		287 500	
	СТМ		50 000	
TOTAL		450 000,00		

# Article 2

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

#### Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget 2023 et les suivants.

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-9-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et ins<del>unté au recuen ues acres</del> administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président, Du PARC NATUREI REGIONAL DE LA MARTINIQUE